RESOFOP 2009-2016: une synthèse des résultats

Le Réseau d'Observation de la Forêt Privée RESOFOP a commencé ses travaux avec une première enquête réalisée en 2009. Depuis ces travaux ont bénéficié des appuis financiers constants de France Bois Forêt que nous remercions.

Les résultats ont amélioré l'efficacité de deux enquêtes rendues possibles grâce à des financements de l'Union européenne, sur les risques en forêt et sur l'acceptation des services écosystémiques.

Ils sont nombreux, et ont fait l'objet d'analyses présentées au colloque national du 19 octobre 2016 en présence d'une centaine de professionnels et techniciens des différents organismes de la forêt privée et des débats avec les participants de toute la filière.

Ce document reprend ces analyses en les approfondissant par thèmes. Nous verrons successivement :

- **La forêt : un bien avec des valeurs multiples pour le propriétaire forestier**, la valeur d'une forêt n'étant pas que marchande. Quels sont les liens avec les comportements des propriétaires forestiers ?
- **Le consentement à couper du bois en forêt privée** : quelle est son importance dans un contexte de mobilisation accrue du bois ? Quelles sont les places respectives de l'autoconsommation de bois de feu et du bois commercialisé ? Quelles sont les raisons d'absence de coupe de bois ?
- **L'information du propriétaire** : les organismes de développement forestier informent les propriétaires forestiers par différents moyens sur les techniques sylvicoles souhaitables. De nouveaux dispositifs innovants vont permettre de les accompagner tant dans leurs réflexions que dans l'action. Comment sont mesurées leurs pertinences ? Quels sont les autres circuits d'information du propriétaire ?
- **La confiance envers les interlocuteurs du propriétaire**, en partant du leitmotiv de la mobilisation de bois supplémentaire. Que cela implique-t-il pour la qualité des travaux et le choix du personnel de confiance ? Les conséquences de déboires suite à des coupes réalisées par un professionnel ?

La forêt : des valeurs multiples

Derrière chaque arbre, il y a un propriétaire ou plusieurs propriétaires en nom propre, en communauté matrimoniale, en indivisions, et des différentes formes de sociétés civiles immobilières, soit environ 1,5 million de personnes pour 1,1 million de propriétés privées de plus d'un hectare cadastré en bois. Les processus de décision peuvent y être simples ou soumis à des règles définies par le Code civil ou par des statuts dans le cas des sociétés. **La décision finale est toujours assumée par une personne ;** elle tient compte d'un contexte matériel et immatériel donné dont la politique forestière ne constitue qu'une partie. Cependant, toutes les politiques forestières, si pertinentes qu'elles soient pour ceux qui l'ont conçue ou pour ceux qui la mettent en œuvre, ne peuvent se faire sans lui. Le décideur au final

réalise ou non telle ou telle intervention, voire ne fait rien. Il a des motivations rationnelles, comme la coupe de bois pour pouvoir se chauffer ou pour en tirer de l'argent, mais aussi affectives, par exemple pour s'y promener et s'y détendre.

Qui sont les propriétaires forestiers privés, qui sont plus d'un million possédant au moins un hectare de bois en France métropolitaine ?

Quelles sont les différentes valeurs[1] que le propriétaire forestier attribue à sa forêt ?

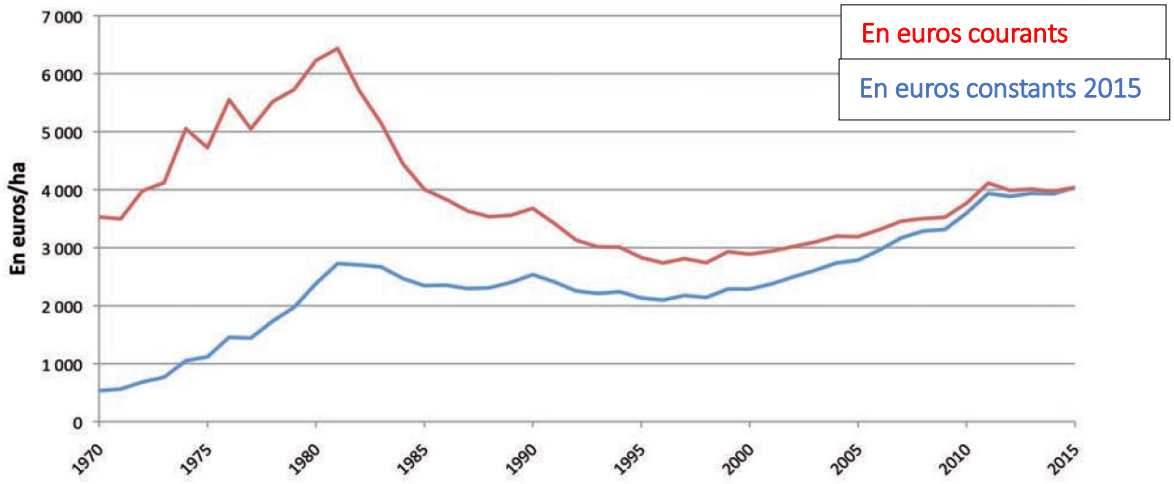
L'approche des **attentes et des intérêts** sera analysée, en fonction de leur carte d'identité, ainsi que le lien éventuel avec les modes d'entrée en possession des bois. Dans ce contexte, quelle place pour les usages de ses bois ? Les valeurs environnementales sont de plus en plus prégnantes pour notre société. Qu'en est-il pour le propriétaire forestier ?

Différentes enquêtes et analyses réalisées par le Réseau d'Observation des Propriétaires forestiers privés (RESOFOP), par le ministère de l'Agriculture (Service de la Statistique et de la prospective) et par le CNPF (projets Forrisk[2] et Vocal[3]), aident à répondre à ces questions.

1. La valeur monétaire de la forêt

Elle peut être connue grâce à l'indicateur du marché des forêts, établi conjointement par la Société forestière, filiale de la Caisse des Dépôts, et la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER). Son évolution est à mettre en parallèle de celle du prix du bois sur pied.

Figure n°1 : Évolution du prix des forêts non bâties entre 1970 et 2015 – *(Source : Terres d'Europe-Scafr d'après Safer / hors régions forestières Alpes-Méditerranée-Pyrénées et Corse, analyse Julie Thomas CNPF 2016).*



Le prix des forêts hors inflation a progressé de 44 % entre 1997 et 2015, soit un gain annuel moyen de 2 %. Ce marché restreint est généralement acheteur. Le prix moyen en € courants des forêts en 2015 dépasse celui de l'année 1985, **soit 4 040 euros/ha**. La hausse précédente des prix, liée principalement au choc pétrolier, avait provoqué la redécouverte du bois pour se chauffer.

1La définition du Centre national de recherche textuelle et linguistique fait référence : qualité d'une marchandise ou d'un produit qui satisfait un besoin social donné.

2Projet réalisé en commun avec les Espagnols et les Portugais sur la gestion intégrée du risque en forêt.

3 Étude des attentes et motivations des forestiers vis-à-vis du mécanisme de certification pour garantir des réductions et séquestrations d'émissions de gaz à effet de serre issues de projets agricoles et forestiers sur le Massif central.

Cette vigueur actuelle semble être liée à la **recherche d'un approvisionnement de bois**, notamment bois de chauffage dans un contexte différent : les campagnes de promotion du bois énergie ont relancé le chauffage au bois. En outre, un nombre croissant de personnes disposant de faibles revenus se logent en périphérie des agglomérations, donc potentiellement plus près des massifs boisés. Ceci est surtout vrai pour les **acquisitions de forêt de moins de 10ha** qui constituent l'essentiel des transactions.

Le nombre de transactions augmente par rapport à 2014 (+ 6,4 %) ; un niveau inédit est atteint en 2015, soutenu par la **progression depuis 2007 des transactions de 1 à 10 ha**. À l'exception de la Corse, l'augmentation des transactions depuis 2009 concerne toutes les régions forestières : + 10 % en Alpes-Méditerranée-Pyrénées, + 12 % en Nord-Bassin parisien, + 20 % dans l'Est, + 22 % dans le Sud-ouest, + 32 % dans le Massif central et + 72 % dans l'Ouest.

La progression du **nombre de transactions de biens de moins 4 hectares est moins rapide** que celle des 4 à 10 hectares. Ce marché est marqué par un **fort caractère local** : les acquéreurs habitent à plus de 50 % dans la commune ou le canton de localisation du bien. Ce qui semble confirmer les évolutions citées ci-dessus.

De 1970 à la fin des années 1990, le prix des forêts est lié étroitement avec le prix du bois et des terres agricoles. Après les tempêtes de 1999, l'effondrement des cours des bois dans les années qui ont suivi n'a pas eu d'impact notable grâce à la bonne activité du marché foncier à cette période ; La progression du prix des forêts serait liée davantage à la hausse du prix des terres agricoles en considérant que la moyenne du prix des bois est d'une relative stabilité sur cette période[4].

Le marché du foncier est-il acheteur ? Les enquêtes de structure de la forêt privée réalisées en 1999 et en 2012 nous permettent d'approcher cette question.

En 2012, 17 % des propriétaires de plus d'un hectare de bois pour 31 % de la surface souhaitent acheter des parcelles boisées. Ils étaient 10 % des propriétaires pour 19 % de la surface lors de la même enquête similaire réalisée en 1999. Cette **proportion de propriétaires acheteurs augmente avec la classe de surface** possédée pour agrandir la propriété d'abord, réduire le morcellement pour les propriétés de 25 à 100 hectares. Les autres raisons incluent l'autoconsommation de bois de feu. Leur importance pour les propriétés de 4 à 10 hectares laisse sous-entendre que l'acheteur désire avoir une marge de sécurité pour son approvisionnement. Ceci a probablement une incidence sur la mobilisation commerciale effective de bois en provenance de ces mêmes propriétés, alors que cette demande est satisfaite *a priori* pour les propriétés plus importantes. Ainsi, une surface de dix hectares semble être un minimum perçu pour pouvoir jouir de son bien et pour garantir une sécurité en chauffage pour soi. Ceci n'apprend rien sur les autres attentes des propriétaires forestiers.

Finalement, **le marché reste acheteur** ce qui contribue à la bonne tenue des cours sur la durée.

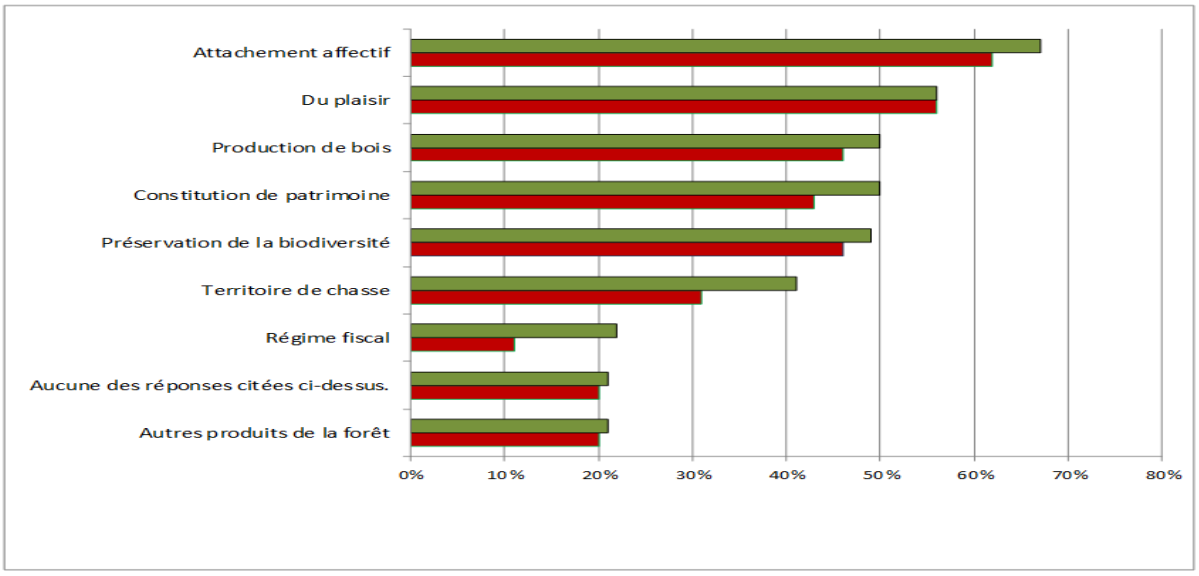
2. Les autres valeurs de la forêt

Classiquement, certains prétendent que la forêt française est à l'abandon, avec un fort accroissement du volume de bois sur pied. Quel est l'avis des premiers intéressés, les propriétaires forestiers ?

4 La valeur de forêts plus influencée par le prix des terres que par celui du bois ; Forêt-entreprise n°230 p. 63.

Ils ont des attentes : **l'attachement affectif** domine largement. La production de bois vient en troisième rang, puis la constitution d'un patrimoine. Suivent le territoire de chasse, puis le régime fiscal qui se situe à des niveaux très bas. (*figure 2*)

Figure n° 2 - Pourcentage du nombre de propriétaires de plus de 4 hectares et surface correspondante en fonction des réponses à la question ; « Quel intérêt portez-vous à vos bois ? » en 2015 *(Source RESOFOP 2015 – Analyse F. Didolot – CNPF 2016)*



Les niveaux de l'attachement affectif dans les deux enquêtes RESOFOP 2015 et SSP 2012 sont similaires. Il en est de même pour la constitution du patrimoine. De fait, la production de bois est en retrait ; la préservation de la biodiversité est au même niveau dans l'enquête RESOFOP, et à un niveau inférieur dans l'enquête SSP. Ce qui semblerait confirmer que la prise en compte de l'environnement ne fait sens qu'après la satisfaction des besoins.

Les attentes affectives sont relativement indépendantes des classes de revenus. Par contre, la **valeur production de bois** est plus importante chez ceux qui ont des petits revenus. Dans 95 % des cas, c'est d'abord l'autoconsommation ou la vente directe à un particulier, et dans 20 à 25 % des cas, la vente à un professionnel, avec un décrochage pour ceux dont le revenu mensuel est inférieur à 1 000 € par mois, où elle descend à 10 %. À l'inverse, la **préservation de la biodiversité augmente avec le revenu**, il en est de même pour la **chasse** ; ce point ne sera pas approfondi faute de pouvoir relier cette information avec l'exercice effectif de la chasse, et les **régimes fiscaux**, qui prennent une importance relative croissant avec le revenu.

L'**âge** a également une influence : l'attachement affectif augmente avec celui-ci et *a contrario*, la production de bois diminue. Il en est de même dans une moindre mesure pour le territoire de chasse. Les autres réponses sont relativement indépendantes de l'âge.

En ce qui concerne le **sexe du répondant**, l'attachement affectif est plus marqué chez les femmes que chez les hommes, le territoire de chasse et la production de bois étant proportionnellement plus élevés chez les hommes que chez les femmes, les autres réponses étant globalement similaires.

Les **catégories socioprofessionnelles** ne présentent pas de différence nette, à l'exception de l'attachement sentimental plus faible chez les agriculteurs ; la production de bois sera plus élevée chez les agriculteurs ainsi que les personnes travaillant dans la filière bois ; la préservation de la biodiversité est plus importante chez les cadres supérieurs.

Le **consentement à couper du bois** (ceux qui ont coupé du bois dans les cinq années précédant l'enquête ou prévoyant d'en couper dans les cinq années suivant celle-ci). Une différence nette apparaît pour ceux qui ont la production de bois pour attente. En effet, pour ceux qui ne veulent pas couper de bois, 14 % d'entre eux ont pour attente la production de bois, tandis que les chiffres sont respectivement de 53 % pour ceux qui consentent à couper du bois. Autrement dit, les deux termes ne sont pas identiques. Est-ce à dire qu'une partie des propriétaires interrogés prévoit de capitaliser du bois ? Que la coupe de bois peut être un usage et non pas une attente ?

25 % des propriétaires pour 71 % de la surface correspondante, qui ont le régime fiscal comme attente, utilisent au moins un des outils correspondants ; Qu'en est-il des autres ? Une réponse est apportée au travers des motifs de non-utilisation du dispositif d'encouragement à l'investissement forestier. **41 % des propriétaires éligibles au DEFI pour 56 % de la surface ne l'utilisent pas** ; ce résultat est indépendant des attentes du propriétaire. Cela signifie qu'une partie non négligeable des propriétaires attribuent une **valeur à l'absence de contraintes**, valeur rarement prise en compte dans les enquêtes, sans pouvoir en définir un montant monétaire. Cette hypothèse est renforcée indirectement par le **constat de la non-utilisation du dispositif d'exonération partielle de l'impôt sur la fortune par les trois quarts des propriétaires redevables de cet impôt, et ce pour 35 % de la surface**. L'absence de valeur exclusivement rationnelle chez la plupart des propriétaires est confirmée.

L'espace de liberté (enquête 2016 sur le Massif central) concerne la moitié des propriétaires de 1 à 4 hectares, et augmente progressivement jusque 66 % pour les propriétés de plus de cent hectares. Ces résultats sont à prendre en compte dans le cadre d'une politique de regroupement des propriétaires forestiers.

3. Et les services écosystémiques ?

Dans le cadre de l'étude du Massif central, les propriétaires ont conscience que leur forêt contribue à la fourniture de services écosystémiques qui ont été regroupés en cinq catégories :

- le stockage du carbone et la lutte contre le changement climatique,
- la protection de la ressource en eau,
- la protection contre l'érosion des sols,
- le maintien d'une biodiversité végétale et animale,
- la beauté des paysages.

Les chiffres sont très élevés, supérieurs à ceux observés pour la production de bois. Ils sont indépendants de la surface possédée. Cette valeur est tellement importante que la grande majorité d'entre eux est prête à modifier la façon de gérer ses bois, pour y contribuer. Il s'agit d'un effet de génération, les plus jeunes étant plus impliqués. La moitié des propriétaires interrogés est prête à s'associer avec d'autres pour accéder à des aides financières permettant de réaliser leurs travaux. Là encore, le même effet de génération.

Et parmi ces personnes, 91 % se disent prêtent à signer un document de gestion concerté. Nombre de propriétaires sont disposés à s'engager sous réserve que ça fasse sens pour eux, bien sûr, mais aussi que ce soit sur des territoires auxquels ils puissent s'identifier.

En conclusion de cette partie…

Les propriétaires forestiers attribuent des valeurs à leurs forêts, tant affectives que rationnelles. La comparaison des comportements fait ressortir, avec des nuances, une population de cueilleurs et une de récoltants. Quelles conséquences sylvicoles ? Comment inciter à mobiliser plus de bois dans ce contexte ? Quelles places pour le bois de chauffage et l'approvisionnement de la filière bois ? Comment promouvoir et valoriser vraiment les services écosystémiques ?

Consentement à couper du bois en forêt privée

Il est souvent reproché l'insuffisance des coupes de bois pour satisfaire les besoins de l'économie française, avec un jugement lapidaire : les propriétaires forestiers ne veulent pas couper de bois ! Dans le meilleur des cas, on se réfère aux coupes réalisées les cinq ans précédant l'enquête[5], mais sans tenir compte de la destination des coupes. Le propriétaire prévoit-il de couper du bois dans les prochaines années ? En d'autres termes, consent-il à couper du bois ?

Le consentement à couper n'est qu'une partie de la question de la mobilisation du bois récurrente dans la politique forestière de 2016 : celui-ci doit être commercialisé, quelle qu'en soit sa destination. Se pose donc la question **des usages concurrentiels**, notamment entre le bois d'industrie et le bois de feu qui dépendent des marchés et prix du bois. Quelles sont les places respectives de l'autoconsommation de bois de feu et du bois commercialisé ? Ceci implique donc de regarder le consentement global à couper, celui pour l'autoconsommation de fois de feu et celui commercialisé.
Par ailleurs, quelles sont les raisons d'absence de coupe de bois ? Mieux comprendre ces comportements semble nécessaire pour définir les catégories de propriétaires susceptibles de fournir du bois, ou plus de bois selon les situations.

Comment définir le consentement à couper ? Différentes enquêtes le précisent et évoquent les différents motifs de refus de coupe de bois.

1. Définition du consentement à couper

Le propriétaire forestier a consenti à couper quand il a récolté du bois dans les cinq années précédant l'enquête ou quand il prévoit d'exploiter du bois dans les cinq années suivant celle-ci.

Toutes les enquêtes abordent la question des coupes réalisées les cinq années précédant avec la destination des bois, et les projets de réalisation des coupes dans les cinq années à venir, soit une période totale de dix ans.

Les pratiques sylvicoles françaises recommandent que :

- dans le cas d'autoconsommation de bois de feu ou de circuits courts, les coupes aient lieu à une périodicité inférieure à dix ans à pour la conservation du bois coupé, et ce indépendamment de la structure du peuplement sur pied ;

[5] Enquête de structure 2012 du ministère de l'Agriculture

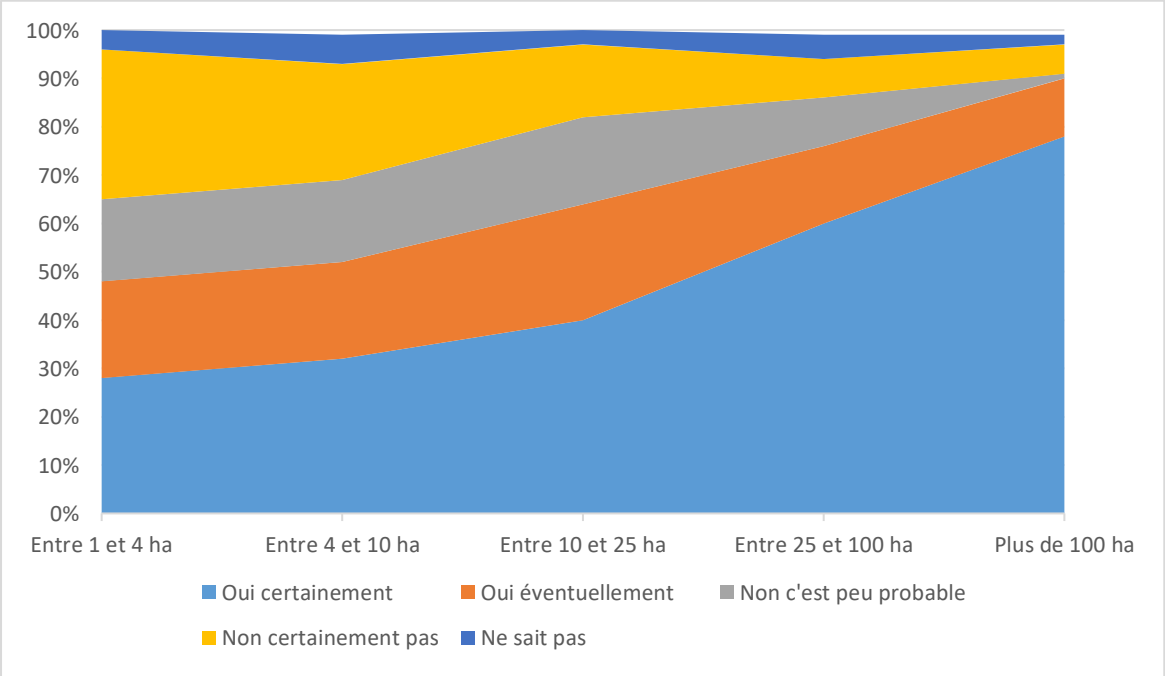
- dans le cadre des coupes d'amélioration feuillues ou résineuses, elles aient lieu à une périodicité inférieure ou égale à dix, sauf quelques rares exceptions dans les futaies feuillus âgées. Il en est de même pour les futaies jardinées résineuses ;

Les coupes de taillis sous futaie peuvent avoir une périodicité supérieure. De même, les jeunes reboisements, ou encore les futaies en attente de régénération naturelle ou de coupe rase de peuplements mûrs peuvent échapper à cette logique.

Ces pratiques peuvent induire un biais aboutissant à sous-estimer les résultats. Si une approche de ce biais peut être faite dans l'enquête des Services de statistiques et prospectives auprès de plus de 5 000 propriétaires forestiers en 2012, nous considérerons qu'il n'influera pas l'analyse des paramètres découlant des différents comportements. Suivant les paramètres pris en compte, les résultats sont examinés de façon synthétique en fonction des différentes enquêtes.

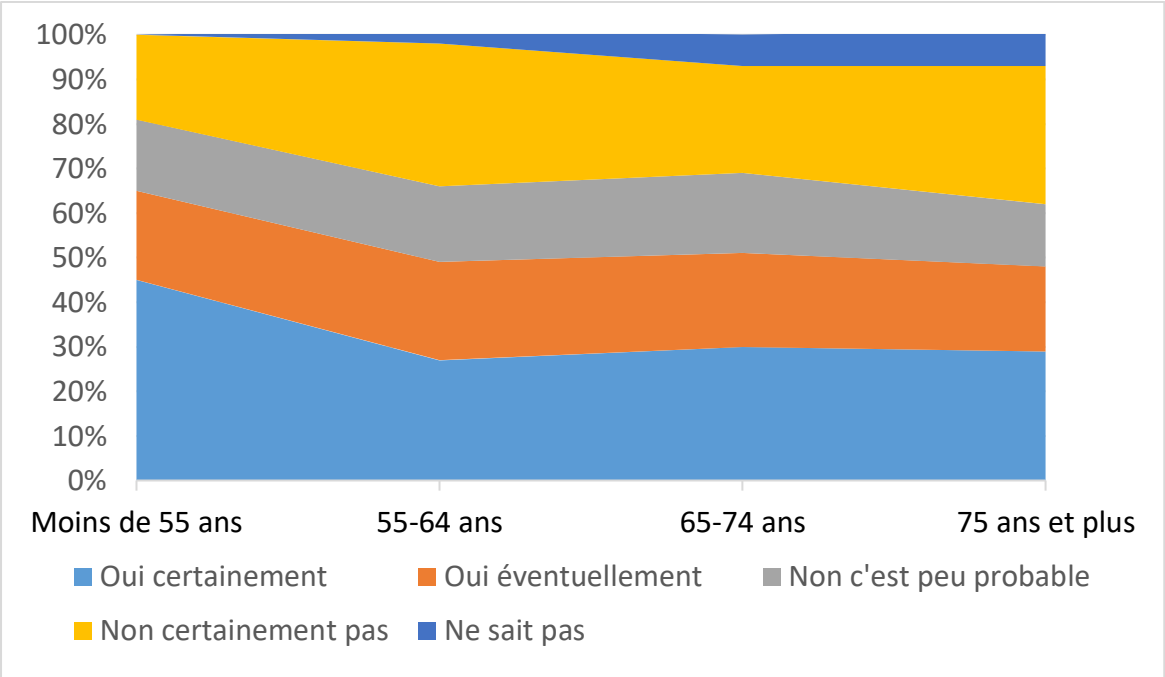
Il est certain que, pour les années à venir, ce ne sont que des intentions de coupe. Ainsi, dans le cadre d'une enquête récente réalisée par le CNPF pour connaître les attentes et motivations des forestiers vis-à-vis du mécanisme de certification pour garantir des réductions et séquestrations d'émissions de gaz à effet de serre issues de projets agricoles et forestiers, ce point a été approfondi sur le Massif central, et avec une méthodologie similaire à celle de RESOFOP, soit une analyse plus fine des intentions de coupe dans les années à venir. (Figure n°3)

Figure n°3 - Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central qui envisagent de réaliser une coupe dans les cinq prochaines années, par la classe de surface des forêts correspondantes (*Données : enquête VOCAL 2016 – Analyse CREDOC – F. Didolot CNPF 2016)*



Ces résultats indiquent les possibilités de coupes de bois dans les années à venir. Ils montrent clairement qu'une partie de la population veut bien couper si... L'importance de ce conditionnel chute à partir des propriétés de 25 hectares. En d'autres termes, la fourniture de bois à l'industrie n'est pas acquise dans les propriétés de moins de 25 hectares.

Figure n° 4 - Pourcentage du nombre de propriétaires forestiers privés du Massif central qui envisagent de réaliser une coupe dans les cinq prochaines années, par classe d'âge des propriétaires forestiers (*Données : enquête Vocal 2016 – Analyse Crédoc – F. Didolot CNPF 2016*)

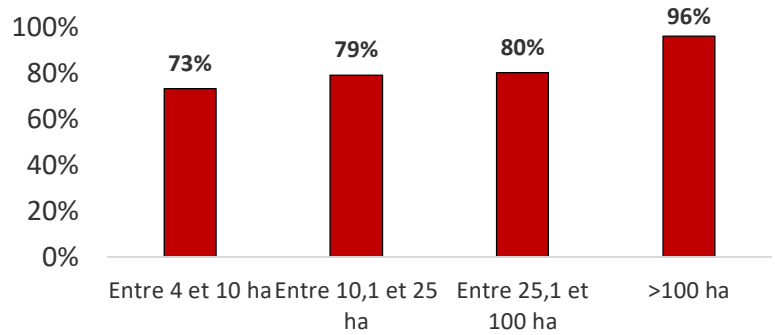


Les plus jeunes sont plus disposés à couper du bois, au contraire des plus âgés.

2. Le consentement à couper

Les résultats globaux par classe de surface sont rassurants ; ils sont à nuancer en fonction de la destination des produits.

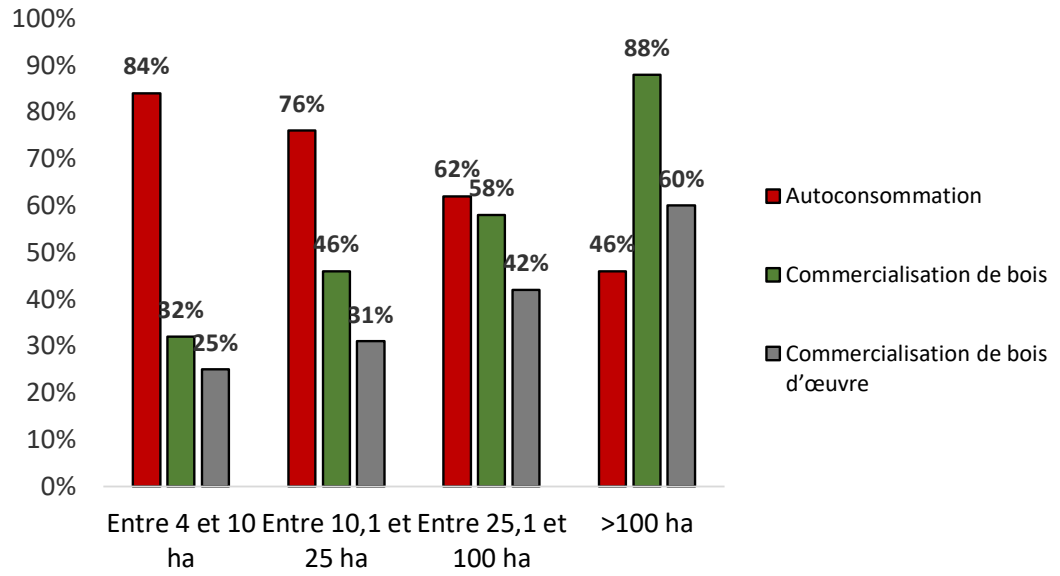
Figure n°5 - Consentement à couper global par classe de surface en pourcentage du nombre de propriétaires en 2015 (*données RESOFOP – Crédoc 2015 – analyse F. Didolot – CNPF 2016*)



Le consentement à couper est élevé en forêt privée, il commence à 73 % des propriétaires pour les propriétés de 4 à 10 hectares. Il n'est pas de 100 % pour les plus de cent hectares, certaines propriétés étant peu accessibles, ou encore avec des situations familiales ou juridiques rendant difficile la coupe

de bois. Ces résultats sont à comparer avec ceux de l'enquête VOCAL[6] les valeurs sont encore élevées pour les propriétés d'un à quatre hectares.

Figure n° 6 - Consentement à couper par type de produit et par classe de surface en pourcentage du nombre de propriétaires en 2015 (*données RESOFOP – Crédoc 2015 – analyse F. Didolot – CNPF 2016*)



L'autoconsommation de bois est importante pour les propriétés de moins de 25 hectares ; elle diminue en fonction de la classe de surface tout en restant à des valeurs importantes pour les propriétés les plus grandes. La commercialisation de bois ou celle de bois d'œuvre augmente avec la surface. Dans nombre de cas, les forestiers privés vendent leur surplus de bois après avoir satisfaits les besoins considérés comme basiques.

Le consentement à couper diminue chez les propriétaires de plus de 75 ans, les autres classes d'âge ne présentent pas de différence nette.

Le comportement entre les hommes et les femmes diffère : pour ces dernières, le refus de coupe du bois augmente avec l'âge, ce qui n'est pas le cas pour les hommes.

Ceux qui plantent sont davantage dans une logique de coupe, tandis que les autres modes d'entrée en possession des bois (achat, donation, héritage) ne présentent pas de différence.

Ceux qui cherchent à s'agrandir consentent plus à couper du bois, et ceux qui veulent s'en séparer consentent moins à couper.

Le consentement à couper est nettement supérieur dans le cas de l'existence d'un document de gestion durable (DGD), et ce indépendamment de sa nature.

Un lien net se confirme entre le nombre d'intérêts portés à leur forêt[7] et le consentement à couper. En d'autres termes, la vision complexe de la forêt est un élément de mobilisation du bois.

[6] Le Projet *VOluntary CArbon Land Certification* (VOCAL) développe un cadre de certification national validant des unités carbone, en association avec de nombreux partenaires publics et privés.

[7] voir dans la partie : *La forêt : des valeurs multiples*, la note de bas de page de la figure 2.

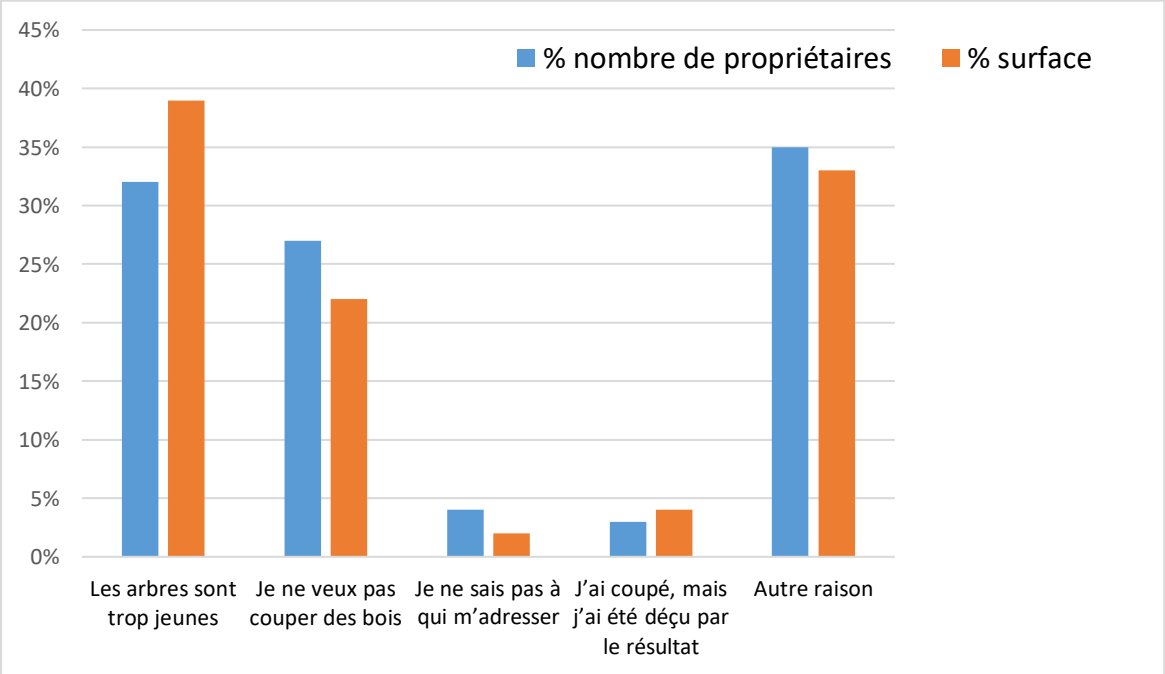
Donc le consentement à couper est relativement répandu ; les résultats obtenus sont cohérents avec ceux de la gestion forestière, ainsi que ceux obtenus au travers d'autres enquêtes. Si la surface possédée est un facteur primordial, d'autres éléments se rapportent aux caractéristiques, comme l'âge du propriétaire, et au comportement de celui-ci qui influe aussi sur les résultats ; certains semblent devoir être pris en compte pour les actions de développement forestier, dont la promotion des documents de gestion durable.

Pour le bois de feu, le décalage fort entre le pourcentage de personnes coupant du bois pour leur autoconsommation et celles commercialisant du bois d'œuvre pour les propriétés de plus de 10 hectares aboutit globalement à du bois potentiellement disponible pour d'autres utilisations ; cela laisse supposer un potentiel de commercialisation supplémentaire important, sous réserve de ne pas remettre en cause l'autoconsommation de bois de feu actuelle ou à venir. Cela a aussi une incidence sur les choix techniques à proposer.

3. Les motifs d'absence de coupe de bois

Toujours dans une logique de développement économique de la filière, les motifs d'absence de coupe de bois font partie des questions posées ces dernières années via les enquêtes RESOFOP. Nous verrons d'abord les réponses de 2015 à la question « Pourquoi ne coupez-vous pas de bois ? » avant de voir celles de 2011 : les réponses pouvaient être multiples, et il n'y avait pas de classement entre celles-ci.

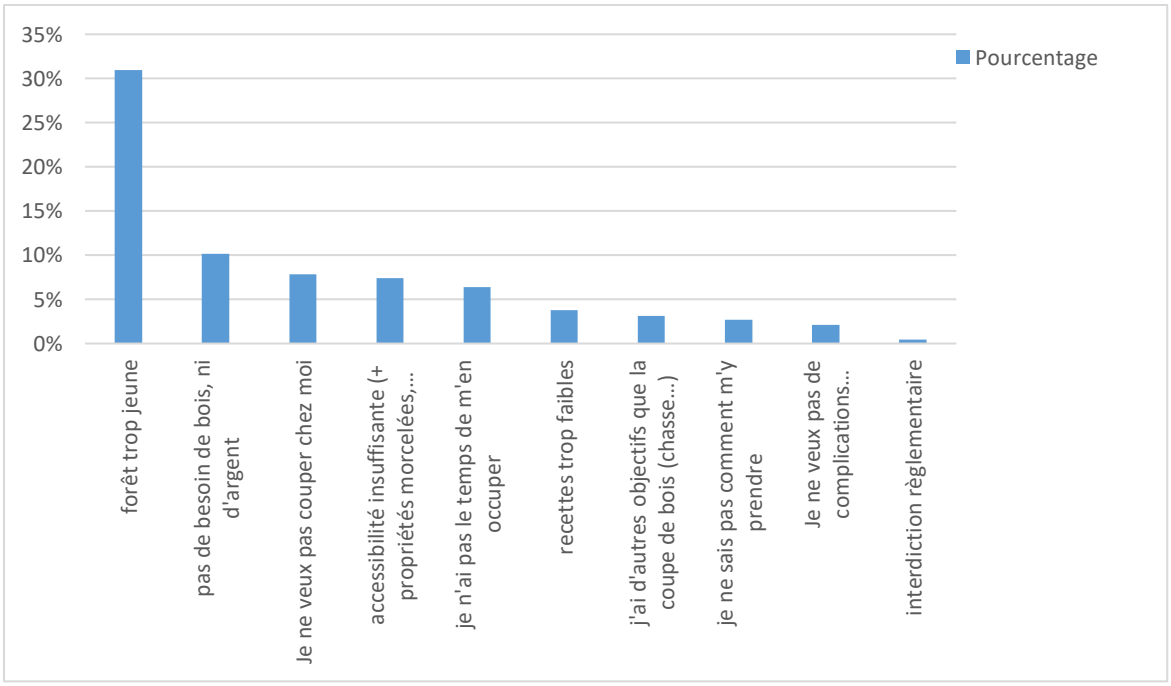
Figure n° 7 - Motif d'absence de coupe pour ceux qui n'ont pas coupé de bois lors des cinq années précédant l'enquête (*données RESOFOP – Crédoc 2015 – analyse F. Didolot – CNPF 2016*)



Les personnes, qui considèrent que les arbres sont trop jeunes, vont probablement pour partie, couper du bois dans les années à venir.

L'enquête de 2011 apporte des informations complémentaires. À la question posée à ceux qui ne coupaient pas de bois, avec un choix beaucoup plus ouvert, les réponses pouvaient être multiples.

Figure n° 8 - Motifs d'absence de coupe pour ceux qui n'ont pas coupé de bois lors des cinq années précédant l'enquête (*données RESOFOP – Crédoc 2011 – analyse F. Didolot – CNPF 2016*)



:

La forêt trop jeune ressortait en premier, le pourcentage de réponses étant similaire à celui de l'enquête de 2015.

En conclusion de cette partie…

Le consentement à couper concerne une part importante de la forêt privée française de plus de quatre hectares de bois. Les propriétaires satisfont d'abord leurs besoins en autoconsommation de bois, notamment de chauffage, et commercialisent le surplus. **Les gains de mobilisation sont potentiellement importants pour les propriétés de 10 à 25 hectares**, **les solutions passent notamment par les plans simples de gestion volontaires, soit individuels, soit concertés,** afin de bien prendre en compte les besoins propres des propriétaires forestiers qui sont des consommateurs de leur espace. Le refus des coupes de bois a des motifs multiples, dont la perception d'arbres trop jeunes pour être coupés ou l'application d'une position de principe. Il ne pourra diminuer que grâce à des contacts individuels.

Information du propriétaire forestier

Les organismes de développement forestier informent les propriétaires forestiers par différents moyens sur les **techniques sylvicoles** souhaitables, et aussi sur les **outils et services** susceptibles de les aider tant dans leurs réflexions que dans l'action. L'efficacité de ces dispositifs est-elle mesurable ? Quels sont les circuits d'information du propriétaire ?

Les différentes sources d'information générale du propriétaire forestier, celles concernant la forêt, seront analysées ainsi que le mode d'acquisition des connaissances forestières, enfin la recherche d'informations pour la gestion des bois.

1 - Insertion dans les circuits de développement forestier

Les organismes de développement forestier agissent de différentes façons :

- de manière collective en diffusant des informations via des revues envoyées aux personnes potentiellement intéressées,
- par des réunions d'information ou de formation avec des invitations ciblées,
- par des sites Internet avec des contenus à destination principale de propriétaires qui viennent sur les sites ou qui sont prévenus individuellement de l'existence d'évènements nouveaux,
- enfin par des contacts individuels en lien éventuel avec les canaux précédents ou avec les actions de développement durable ou de mobilisation au cours desquelles les techniciens cherchent à rencontrer les propriétaires forestiers.

Les canaux examinés[8] sont les revues spécialisées éditées par les différents organismes, dont le CNPF, les réunions d'information forestière et les formations à la gestion forestière. Par ailleurs, le propriétaire forestier peut bénéficier de conseils individuels non rémunérés par lui au moment de la visite.

Tableau N°1 : Nombre des propriétaires dans les organismes de développement forestier en nombre de propriétaires par surface en France métropolitaine en 2012 (*Source ministère de l'Agriculture – Analyse Service de la statistique et de la prospective – effectifs en milliers*).

Taille de propriété forestière	Ensemble	1 à 4 ha	4 à <10 ha	10 à <25 ha	25 à <100 ha	100 ha et plus
Ensemble des propriétaires	1 128	705	251	113	48	11
Utilise conseil non rémunéré technicien CRPF	65	16	22	11	10	5
Utilise conseil non rémunéré autre technicien	27	9	9	6	2	1
A suivi formation gestion forestière FOGEFOR	14	4	2	2	4	2
A suivi autre formation gestion forestière	42	17	9	8	6	2
Lit rarement des revues techniques forestières	211	115	50	32	11	3
Lit souvent des revues techniques forestières	146	51	37	29	21	7
Va rarement à réunions d'information forestière	112	46	31	21	11	3
Va souvent à réunions d'information forestière	54	18	11	11	10	4

Les conseils non rémunérés pris en compte dans la question (*tableau 1*) sont ceux des cinq années précédant l'entretien avec l'enquêteur. Par ailleurs, les conseils non rémunérés des autres techniciens incluent ceux fournis par les techniciens des chambres d'agriculture.
La formation peut être celle fournie par le FOGEFOR, qui est un système de formation à la gestion forestière, avec des financements nationaux et européens. Son label de sérieux implique une adhésion des propriétaires. Cependant, elle n'a pas le monopole en la matière ; des propriétaires ont indiqué

[8] Enquête de structure 2012 du ministère de l'Agriculture. Conçue en 2011, elle ne prenait pas en compte le développement d'Internet.

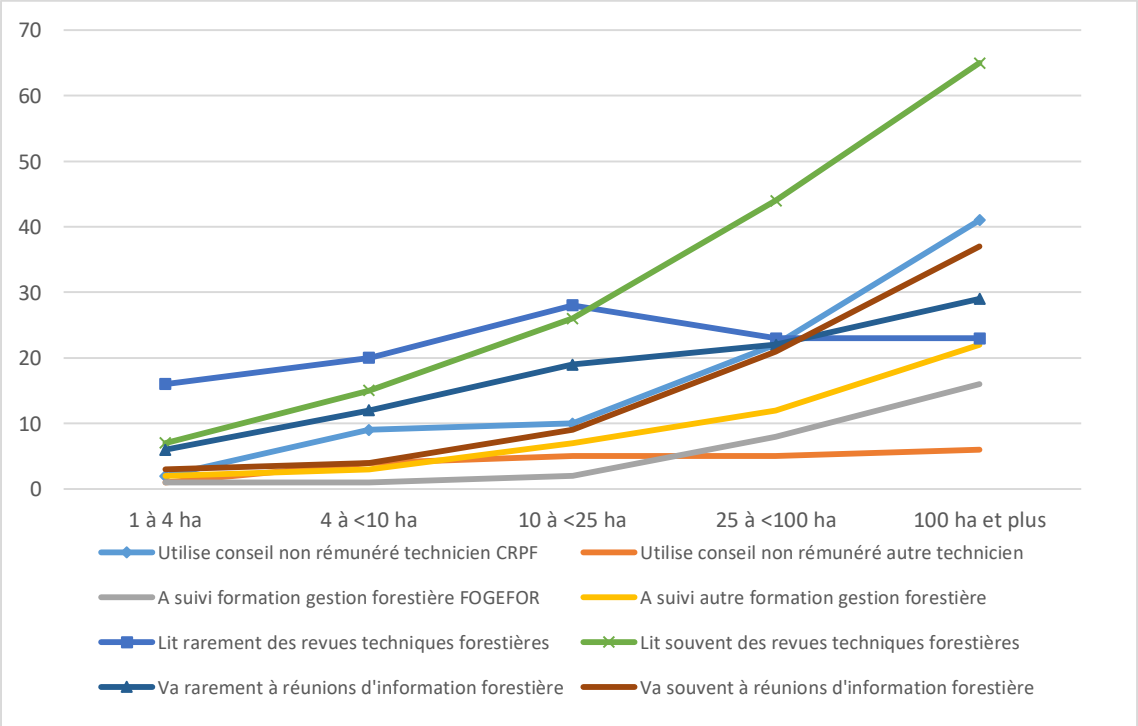
suivre aussi des formations notamment via des groupements de progrès forestier[9], car ces derniers organisent des travaux pratiques sur différents thèmes. Enfin, certains experts réalisent aussi, de façon explicite, des formations.

Les revues forestières sont celles éditées par des organismes nationaux, comme Forêt-entreprise (CNPF), et aussi Forêts de France, publiée par Fransylva. Cela comprend aussi les nombreuses publications régionales voire infra régionales éditées très souvent avec l'appui des CRPF. Enfin, plusieurs coopératives diffusent des lettres d'information auprès de leurs adhérents. Dans la mesure où l'abonnement à Forêt de France est vivement conseillé pour les adhérents des syndicats, il sera très difficile de savoir quel est l'impact réel des autres revues.

Plus de 350 000 propriétaires lisent des revues forestières. Ce résultat montre que l'audience des revues éditées par les organismes forestiers dépasse le cercle des adhérents des syndicats ou des coopératives, même si leur impact concret est difficilement identifiable, notamment auprès des petits propriétaires.

Les techniciens du CRPF ont rencontré individuellement environ 65 000 personnes en 2015. Ce chiffre est à la fois faible et important : faible par rapport au nombre de propriétaires, et important, car cette rencontre résulte d'un travail de développement (incluant les participations aux réunions et les lectures des revues techniques). Cela confirme l'importance du CNPF en matière de développement forestier. Les autres conseils non rémunérés comprennent ceux prodigués par les techniciens employés dans les chambres d'agriculture, mais aussi par des personnels des coopératives ou autres structures qui incluent une activité de conseil.

Figure n°9 - Pourcentage des propriétaires dans les organismes de développement forestier en pourcentage de nombre par surface en France en 2012 (*source ministère de l'Agriculture – Analyse Service de la statistique et de la prospective*)



[9] Comme l'a aussi montré l'analyse réalisée en Limousin en 2013 où des formations ont été organisées par des groupements de développement forestier.

Le taux de pénétration augmente avec la superficie. Si les revues techniques sont lues par plus de 80 % des propriétaires ayant des surfaces de bois supérieures à 100 hectares, un tiers de ceux ayant de 1 à 4 ha les lisent, même si la fréquence de lecture varie. De même, 66 % des propriétaires de plus de 100 ha assistent aux réunions d'information, ce chiffre descendant à 15 % pour ceux ayant moins de 4 hectares de bois.

Quel impact en termes de surface ?

Les quatre canaux identifiés (conseil individuel gratuit, formation, revues techniques forestières et réunions d'informations forestières) ont chacun un impact en surface supérieur à deux millions d'hectares. C'est considérable.

Les revues techniques sont lues par des personnes possédant plus de 5,5 millions d'hectares. Ce chiffre est à rapprocher de l'importance des forêts publiques gérée par l'Office national des forêts (4,6 millions d'hectares). Toutes les classes de surface sont concernées.

Comme précédemment, **les réunions d'informations s'appliquent potentiellement à plus 3,8 millions d'hectares**, ce qui n'implique pas forcement la mise en œuvre des techniques présentées.

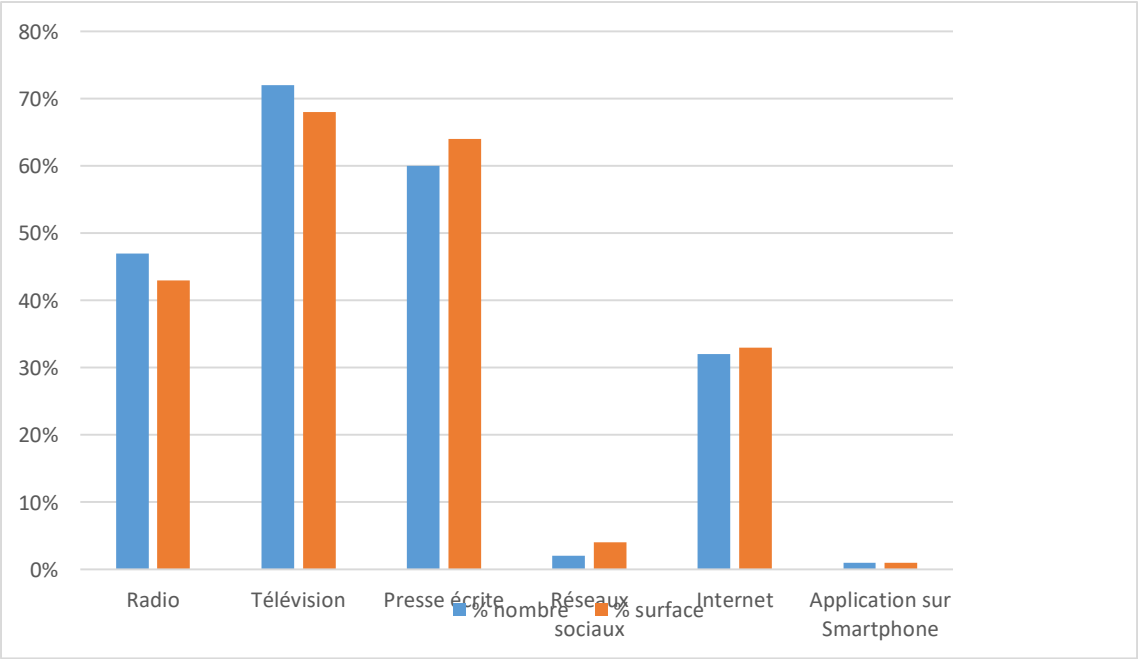
Les **conseils individuels, prodigués essentiellement par les techniciens du CRPF, concernent 2,5 millions** d'hectares. Est-ce un effet induit du développement des plans simples de gestion ?

Finalement, le dispositif de développement forestier touche une part non négligeable de la forêt française. Mais, au-delà des résultats globaux, comment le propriétaire forestier s'informe-t-il ?

2 - Comment le propriétaire s'informe-t-il ?

Il convient de distinguer les lectures générales, qui donnent des informations diverses, de celles concernant le contexte général comme l'économie ou l'environnement.

Figure n°10 : D'une manière générale, quel(s) média(s) suivez-vous régulièrement (3 réponses maximum) ? Pourcentage en nombre de propriétaires et en surface et surface moyenne correspondante (*Source : enquête RESOFOP – Crédoc 2015 – analyse F. Didolot - CNPF 2015*)



Les réseaux sociaux sont ceux sur Internet : *Facebook, Twitter, Linkedin*… La télévision arrive en tête, suivie par la presse écrite. Nous assistons à une percée d'Internet. Les réseaux sociaux formels et applications sur Smartphone ne représentent que de faibles pourcentages. La dynamique des médias généraux en fonction de l'âge est très nette, avec un changement fort à partir de 65 ans : Internet chute, tandis que la presse écrite augmente ; ceci explique les différences avec les chiffres sur les diffusions nationales. Les actifs utilisent proportionnellement plus la radio et Internet sous toutes ses formes. Ils ont un comportement inverse des retraités qui privilégient la télévision et la presse écrite.

Les actualités locales et celle de consommation concernent plus les petits propriétaires, tandis que celles portant sur la forêt et le bois ou l'agriculture, l'économie et la finance, ou encore les magazines nationaux intéressent plus les propriétaires de grandes surfaces.

La lecture d'informations techniques, économiques et environnementales est plus le fait de propriétaires, qui ont obtenu des parcelles boisées par achat ou par donation, tandis que la lecture des magazines nationaux et des actualités locales correspond plus aux propriétaires qui ont hérité de bois.

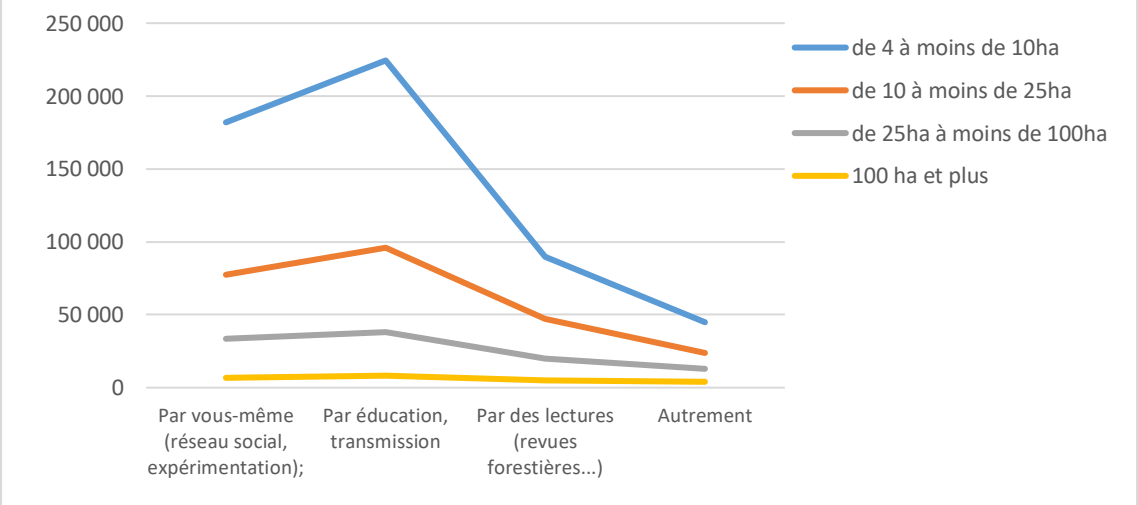
Ceux qui ont un document de gestion durable lisent plus les magazines nationaux, les articles sur l'économie, la finance, l'entreprise et le management ainsi que sur la forêt et le bois. Ceux qui réalisent les documents de gestion durable à plus de 50 % sont des personnes activement impliquées dans la vie économique, et - dans une moindre mesure - ceux qui regardent plus les articles sur la forêt et le bois. *A contrario*, ceux qui lisent la presse économique et d'information ainsi que ceux qui ne sont pas intéressés par la presse semblent moins intéressés par la réalisation d'un plan simple de gestion.

Ces questions ne permettent pas de savoir quels sont les canaux d'information à utiliser pour développer la gestion forestière.

3 - Mode d'acquisition des connaissances forestières

Le propriétaire forestier reçoit des informations d'ordre général sur la forêt par différents canaux. Des réponses nous sont apportées par l'enquête RESOFOP 2011, grâce à une question sur le mode d'acquisition des connaissances forestières, en distinguant par soi-même (réseau social, expérimentation), par éducation, transmission, par des lectures (revues forestières...) ou autrement.

Figure n°11- Nombre de propriétaires en fonction du mode d'acquisition des connaissances forestières et de la classe de surface (*Données RESOFOP 2011 – analyse F. Didolot - CNPF 2016*)



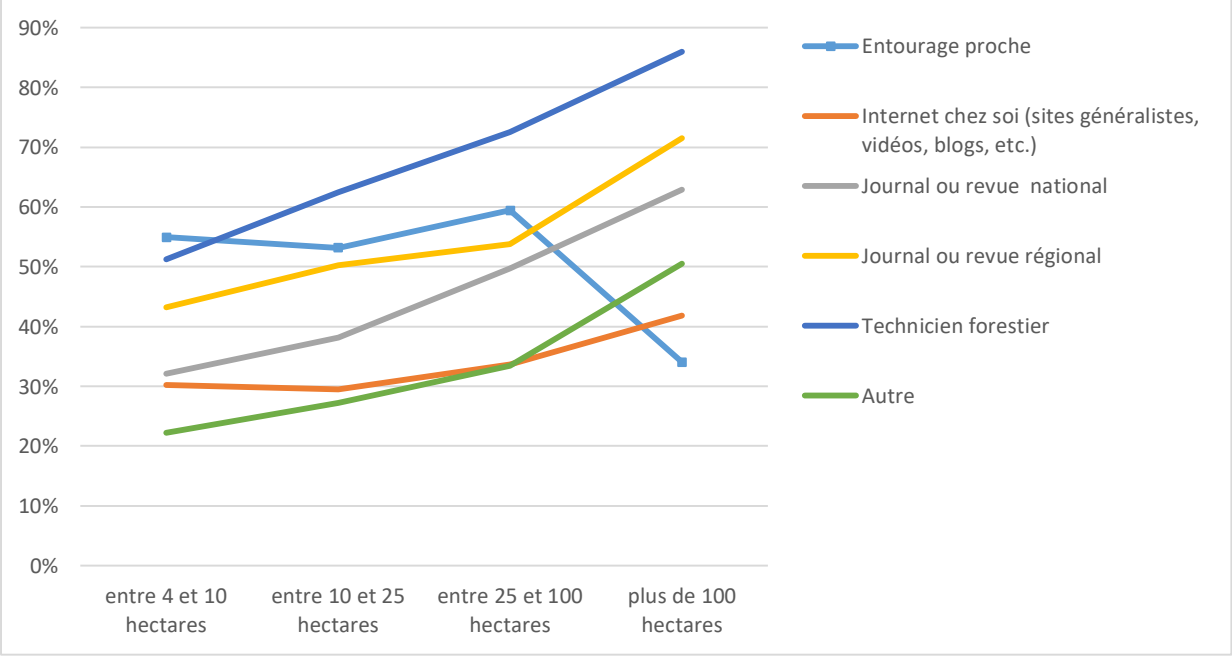
Il n'y a pas un seul mode d'acquisition des connaissances forestières, mais 1,6 de moyenne, le pourcentage étant lié à la surface possédée en passant de 1,5 pour les surfaces de 4 à 10 hectares à 1,9 pour celles de plus de cent hectares. Les deux modes d'acquisition principaux sont : par soi-même et par éducation ou transmission, avec respectivement 51 et 63 % des propriétaires ; ils dominent largement ; les deux autres (Lectures forestières pour 28 % des réponses et autrement pour 15 %) concernent proportionnellement plus les propriétaires de plus de cent hectares. Ceci confirme la nécessité d'avoir une information générale sur la forêt grâce à la lecture, mais aussi de tenir compte des réseaux sociaux qui permettent d'apprendre par soi-même. Ces tendances sont confirmées par l'analyse en fonction du pourcentage de propriétaires par classe de surface. Enfin, le nombre de modes augmente en même temps que l'attachement à la gestion durable de sa forêt. Ce qui semble vouloir indiquer **une demande persistante d'informations de sources diverses** pour celles qui s'impliquent, notamment grâce à des revues.

Cette acquisition d'information n'implique pas systématiquement le passage à l'action. Quels sont les résultats dans le cas de la recherche d'informations sur la gestion des bois, qui suppose que l'on accepte celle-ci et que l'on ait envie d'agir en général ?

4 - Recherche d'informations pour la gestion des bois

Nous passons d'un stade d'informations sur la forêt en général à celui où le propriétaire recherche des informations pour la gestion des bois. Le mot gestion renvoie à l'acceptation potentielle de modes de gestion durable soutenus par les techniciens forestiers. Les propriétaires en ont connaissance, mais n'y adhèrent pas systématiquement pour autant.

Figure n°12 - Pourcentage du nombre de propriétaires en fonction du mode de recherche d'informations sur la gestion des bois et de la classe de surface *(Données FORRISK - Crédoc 2015 – analyse F. Didolot - CNPF 2016*)



Le nombre de modes de recherche augmente, là encore, avec la surface possédée ; le pourcentage par mode augmentant à l'exception de l'entourage proche qui diminue. Est-ce lié au sentiment de devoir faire affaire à des professionnels pour de grandes surfaces ? **Le technicien forestier a toute sa place et prédomine : sa valeur est reconnue**. Les autres modes ont leur importance et notamment les

dispositifs d'information régionaux et nationaux à des niveaux similaires à ceux de la figure n°10. Ce qui tendrait à faire penser que ces supports ont des vocations multiples, les choix techniques dépendants des caractéristiques du propriétaire, mais aussi du contexte général. Internet fait son apparition pour la forêt. En tout cas, les informations se font grâce à des canaux multiples, ce qui laisse penser que la rencontre avec le technicien est préparée, sinon contrôlée.

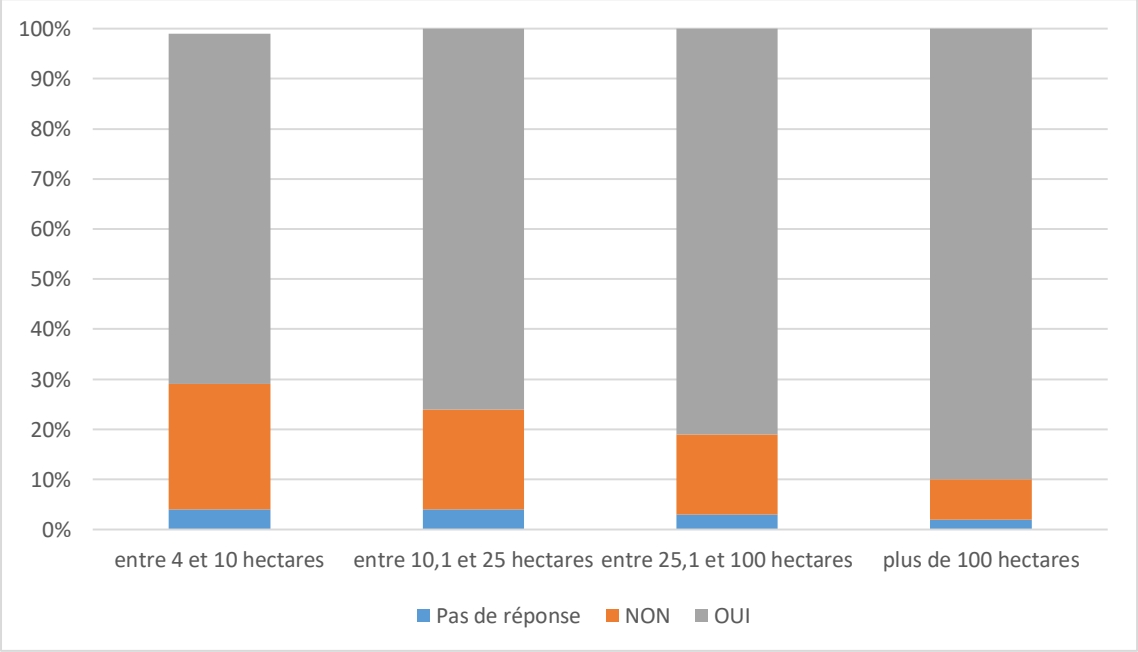
Les modes d'information sont liés pour partie à l'âge du propriétaire, Internet étant plus regardé par les plus jeunes propriétaires, ainsi qu'au niveau de formation, le technicien forestier et Internet étant plus consultés par des propriétaires de niveau baccalauréat ou plus.

Les propriétaires, qui ont investi de l'argent en forêt, recherchent plus de l'information sur la gestion des bois (3,0 lieux de recherche en moyenne contre 2,1 pour les autres). Ils consultent beaucoup les techniciens forestiers (80 % des cas), et lisent plus les journaux et regardent plus les sites Internet ; il n'y a pas de différence pour l'entourage proche. Il n'est pas possible de savoir si cette même recherche précède ou non l'investissement ; en tous cas l'importance accordée au technicien forestier implique d'en conserver sa disponibilité sans pour autant supprimer les autres moyens d'information. Reste la question de sa rémunération : qui paie ? Enfin, cette information est-elle suffisante ? En effet, dans l'enquête sur le risque en forêt, réalisée dans un contexte où l'on traite des craintes et des incertitudes, les propriétaires avaient déclaré que, dans la très grande majorité des cas, l'information était suffisante. Qu'en est-il pour la gestion forestière en forêt privée française ?

5 - Information suffisante ou non ?

L'information apportée par les différents organismes forestiers est-elle jugée comme suffisante par les propriétaires forestiers ? Sinon, quels sont ceux qui demandent de l'information complémentaire ? À la question dans l'enquête RESOFOP de 2015, on parle de gestion de leurs bois, avec de nouveau les restrictions liées à la façon dont ce mot est perçu par les propriétaires.

Figure n°13 - Proportion de propriétaires pensant être suffisamment informés pour la gestion de leurs bois selon la surface possédée (*Source : enquête RESOFOP – Crédoc 2015 – analyse F. Didolot - CNPF 2015*)



La grande majorité des propriétaires pense être suffisamment informée pour la gestion de leurs bois, sans préjuger de l'efficacité des différents canaux d'information. L'information jugée comme suffisante augmente avec la classe de surface. Est-ce à dire qu'elle n'est pas comprise ou qu'elle ne répond pas aux attentes des autres propriétaires ? Cette notion est à prendre avec prudence : de toute évidence, l'information existe. Permet-elle de répondre réellement aux interrogations du propriétaire en fonction de ses façons de voir, qui peuvent être différentes de celles promues par les personnes en charge de la politique forestière, et ce avec un vocabulaire compréhensible par lui ? Pour pousser le raisonnement à l'extrême, que pense une personne recevant de l'information complètement décalée par rapport à ses besoins ? L'information est plus jugée suffisante pour ceux qui se font aider totalement ou en partie, pour engager des opérations de boisement ou reboisement sans atteindre les 100 % de satisfaction. Ceci sous-tend-il la nécessité d'une relation de confiance pour pouvoir continuer à investir dans ses bois ?

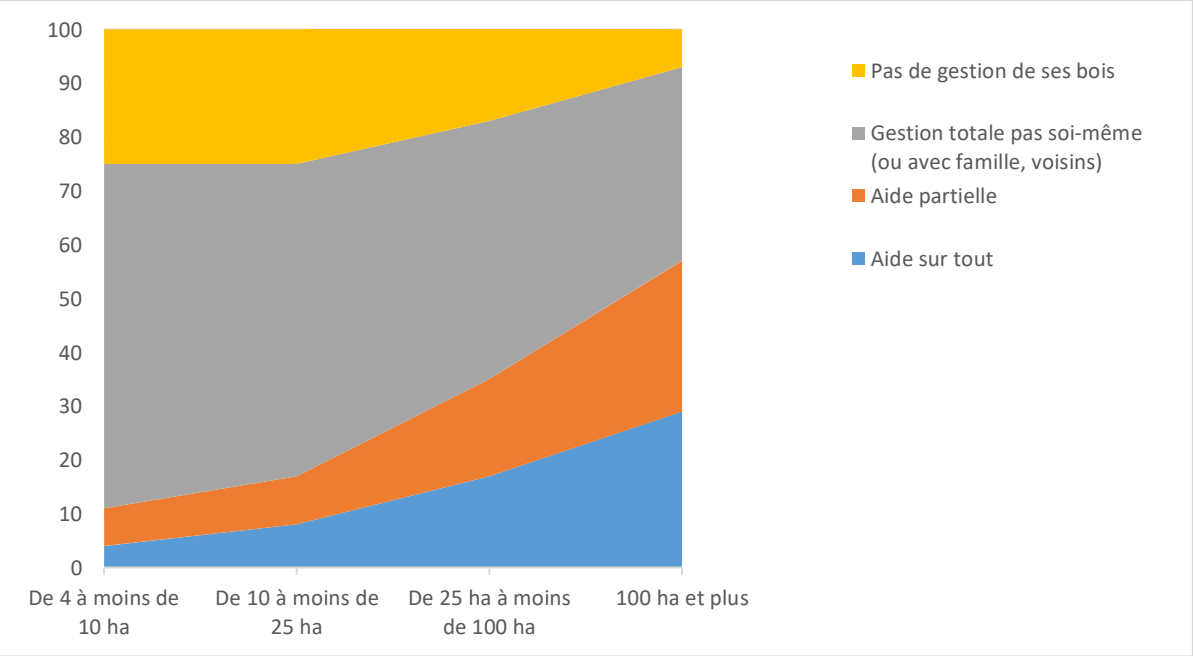
Des raisons de fiabilité statistiques ne permettent pas d'analyse plus approfondie.

Avant de passer à l'action, quelles sont les informations et aides utilisées par le propriétaire forestier ?

6 - Et avant de passer à l'action ?

La prise de décision d'action implique donc des informations par rapport à celle-ci, déjà disponibles par le propriétaire, ou obtenues par celui-ci en tant que besoin à ce moment. Comment le propriétaire se fait-il aider en général pour ses bois, indépendamment de la mise en œuvre d'un projet précis ?

Figure n°14 - Pourcentage du nombre de propriétaires en fonction l'aide apportée au propriétaire et de la surface possédée (*Données RESOFOP 2011 – analyse F. Didolot - CNPF 2016*)



L'aide partielle ou totale augmente avec la surface, au détriment de la gestion par soi-même. La proportion de personnes, qui se fait aider, semble être aussi liée à l'âge du propriétaire, à noter une augmentation visible à partir de 65 ans. L'examen du lien entre l'aide au propriétaire pour la gestion et les coupes de bois, lors des cinq années précédant l'enquête, montre la persistance de la production de bois de feu, y compris sur les propriétés où le propriétaire se fait totalement aider, et donc la

persistance de cet usage dans les grandes propriétés. Le décalage entre le mot gestion, tel qu'il est perçu par le propriétaire, se retrouve, car gérer n'implique pas coupe de bois, et *a contrario* son absence n'implique pas absence de coupe.

Dans le cas où il y a une aide totale ou partielle du propriétaire, les techniciens de coopérative interviennent dans un tiers des cas, suivis à égalité par la parentèle du propriétaire, les experts forestiers et les professionnels du bois.

Les petits propriétaires se font plus aider par les parents, une personne de la famille, et les bûcherons. Les gardes forestiers et l'ONF se situent dans la même tendance. Les experts sont plus présents sur les propriétés importantes, les coopératives sur toutes les classes de surface.

En résumé, 63 % environ des propriétaires déclarent gérer ses bois lui-même ou avec l'aide de sa famille, ce chiffre variant de 67 % pour les propriétés de 4 à 10 ha à 40 % pour celles de plus de cent hectares. En sens inverse, le pourcentage de propriétaires se faisant aider par des hommes de l'art (experts et coopératives) passe de 5 % pour les pour les propriétés de 4 à 10 ha à 38 % pour celles de plus de cent hectares. Dans le même temps, le nombre de propriétaires, qui déclarent ne pas faire de gestion, diminue de 25 % pour les propriétés de 4 à 25 ha à 11 % pour celles de plus de cent hectares. En d'autres termes, une partie de la population des propriétaires forestiers se situe en dehors des technostructures forestières.

7 - Et dans le cas des coupes ?

L'enquête RESOFOP 2011 a posé la question concrètement : « Pour couper vos bois, avez-vous eu recours à un conseiller (technique et/ou commercial) ? »

20 % des propriétaires pour 34 % de la surface ayant réalisé une coupe de bois lors des cinq dernières années ont eu recours à un conseiller technique et/ou commercial. Les proportions équivalentes du taux de conseil en cas de vente de bois d'industrie ou de bois d'œuvre pourraient laisser penser que c'est le principe même de la vente qui inquiète proportionnellement plus le propriétaire que l'acte technique proprement dit. Cette demande de conseil est principalement liée à la surface possédée.

En conclusion de cette partie…

L'analyse de l'ensemble des enquêtes précise les méthodes différentes d'obtention de l'information : une première pour s'intéresser à la forêt en général, une seconde pour réfléchir à un projet pour ses bois, et une troisième au moment du passage à l'acte.

Elles sont multicanaux dont Internet, ce qui veut dire que les organismes forestiers se situent comme un élément des flux d'informations qui entourent les propriétaires forestiers. Il y a une demande croissante de conseils ou d'aide de la part des techniciens au fur et à mesure que le propriétaire se rapproche du passage à l'acte. Cependant, leur parole est, dans nombre de cas, vérifiée.

Les nouveaux canaux comme Internet et les réseaux sociaux correspondants sont encore peu développés. Leur pénétration se fait progressivement auprès des populations les plus âgées ; une partie de ces mêmes propriétaires est pauvre n'a donc pas les moyens financiers de s'y abonner. Ceci, plus la proportion irréductible des personnes illettrées implique aussi de maintenir l'utilisation des réseaux sociaux de voisinage traditionnels fréquemment basés sur des rencontres directes et des contacts verbaux. **La relation humaine reste donc nécessaire avec la proximité et l'écoute active.**

Par contre, il n'est pas possible de connaître l'impact de campagnes d'information via la télévision et la radio, qui semblent plus correspondre à des clientèles potentielles rurales.

Enfin, ces résultats amènent à réfléchir sur l'adéquation entre les moyens mis en œuvre et les comportements des propriétaires, notamment grâce à des outils innovants.

La confiance à instaurer

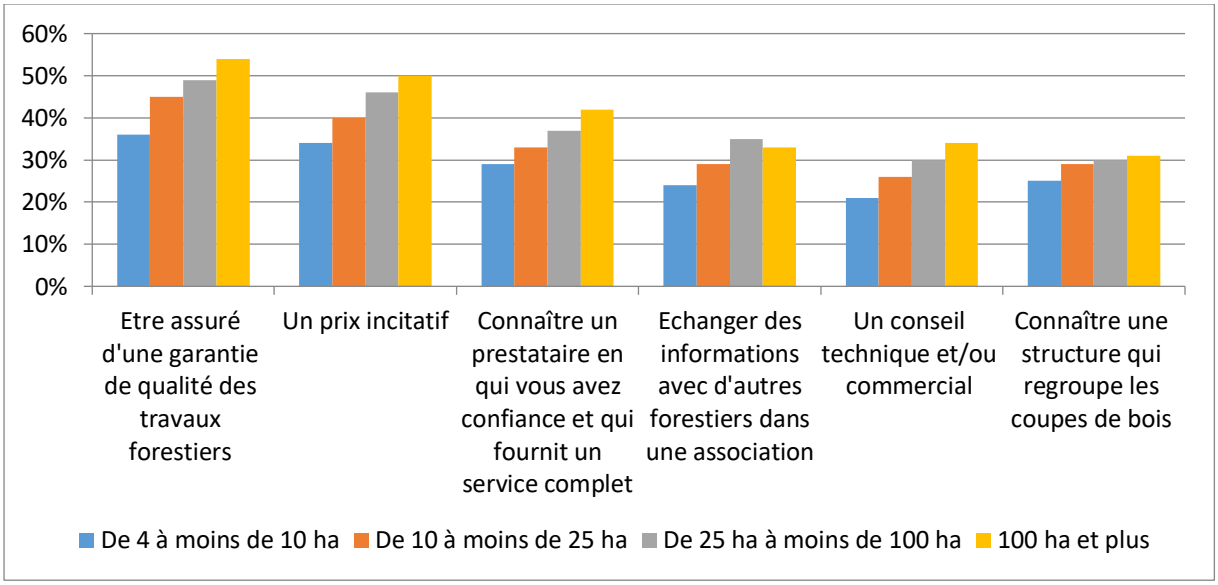
La mobilisation de bois supplémentaire est attendue par l'aval. Que cela recouvre-t-il ? Le regroupement devient un leitmotiv de la forêt privée. À quelles conditions ?

Il convient de bien comprendre les ressorts nécessaires pour la coupe de bois. De cela, découle quels sont les comportements pour garantir la qualité des travaux. Le choix d'un personnel de confiance est déterminant, ainsi que la signification de la conscience et enfin la place du technicien forestier.

1 - Quels ressorts pour la coupe de bois supplémentaire ?

Cette question, déjà posée en 2011, est récurrente depuis plusieurs années. Le propriétaire pouvait répondre à six choix possibles par oui ou par non à chacune d'entre elles.

Figure n°15 : Pourcentage du nombre de propriétaires en fonction du motif proposé d'incitation à réaliser des coupes (ou de nouvelles coupes) par ordre décroissant d'importance et la classe de surface (*Données RESOFOP 2011 – Analyse CNPF 2016*)



Plus la surface est grande, plus le nombre d'incitations nécessaires est élevé, ce qui est cohérent avec le nombre d'intérêts qu'il porte à sa forêt. En tout état de cause, une seule incitation ne suffit pas.

Les échanges d'informations concernent plus les propriétaires passionnés. Le conseil technique et commercial vient en complément de la qualité des travaux, le prix incitatifs et la connaissance d'un prestataire de confiance. La connaissance des structures de regroupement de l'offre semble être plus une position de principe général par rapport à ce genre de structure.

Les propriétaires d'âge inférieur à 45 ans sont moins perméables au conseil technique et/ou commercial et à l'échange d'information que les autres. Est-ce un changement de génération ? Les propriétaires de 45 à 64 ans sont **très sensibles à la trilogie qualité des travaux, prix incitatifs et**

partenaires de confiance. Ceux de75 ans et plus sont les moins sensibles aux différentes sollicitations. Est-ce parce qu'ils se désintéressent de la commercialisation des bois, ou parce que leur opinion est faite ?

Comme pour la surface, le nombre moyen d'incitations nécessaires augmente avec le niveau de formation en passant de 1,4 pour ceux qui n'ont pas de diplôme ou le certificat d'études primaires à 2,4 pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

Les nouveaux propriétaires sont relativement peu sensibles aux différentes incitations, lorsqu'ils sont dans la phase d'appropriation du bien. Elles sont plus efficaces pour les propriétaires depuis 2 à 29 ans, puis elles diminuent les plus anciens, toutes proportions gardées.

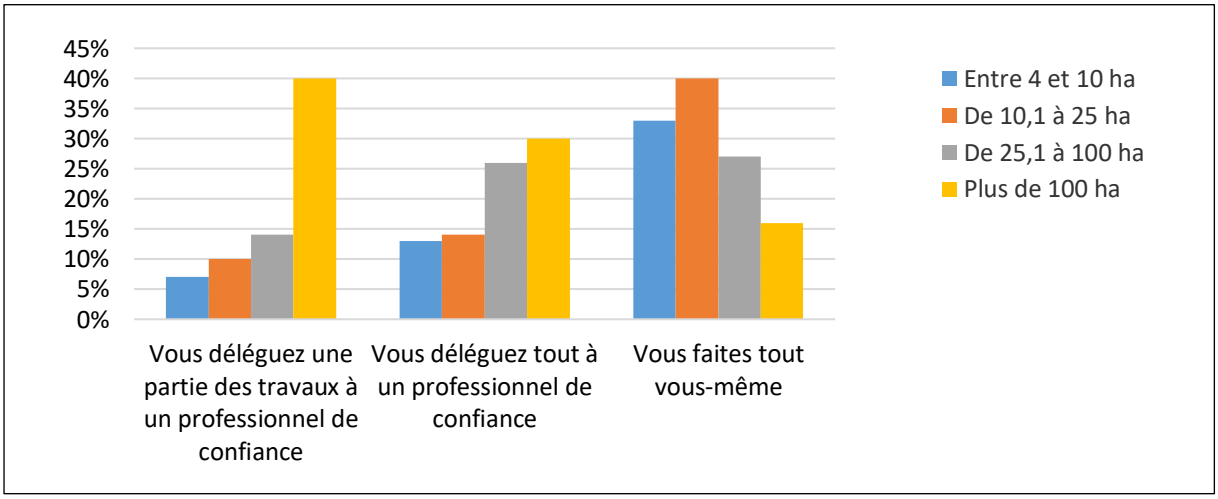
La garantie de qualité domine, quelles que soient les réponses à "être propriétaire de bois, c'est quoi ?", à l'exception notable de ceux pour qui c'est une activité économique. Les autres modes de représentation ont un classement cohérent avec la moyenne générale, sauf pour l'échange d'informations avec d'autres forestiers dans une association qui regroupe plus des personnes pour qui c'est une passion, où ils ne comptent ni leur temps ni leur argent. Enfin, ceux, pour qui c'est une activité chasse ou familiale et de détente, sont moins sensibles à des argumentaires les poussant à mobiliser plus de bois.

Les incitations à couper du bois révèlent la nécessité d'agir sur plusieurs axes, dont la confiance, soit directement, soit indirectement pour avoir l'attente légitime que la qualité des travaux soit assurée.

2 - Quels moyens pour garantir la qualité des travaux ?

Ceci revient donc à se demander comment assurer la qualité des travaux. La question, posée en 2015, aborde bien la mise en œuvre de ceux-ci, les choix ayant déjà été faits. Les réponses ci-après ne porteront que sur le sous-ensemble de ces mêmes personnes.

Figure n° 16 - Proportion de propriétaires en fonction des moyens de garantir la qualité des travaux et la surface possédée (*Source : enquête RESOFOP – Crédoc 2015 – Analyse CNPF 2015*)



Deux grandes attitudes : il délègue, cette délégation étant d'autant plus importante que la surface augmente, soit il fait tout par lui-même, ceci étant plus l'apanage des petites et moyennes propriétés.

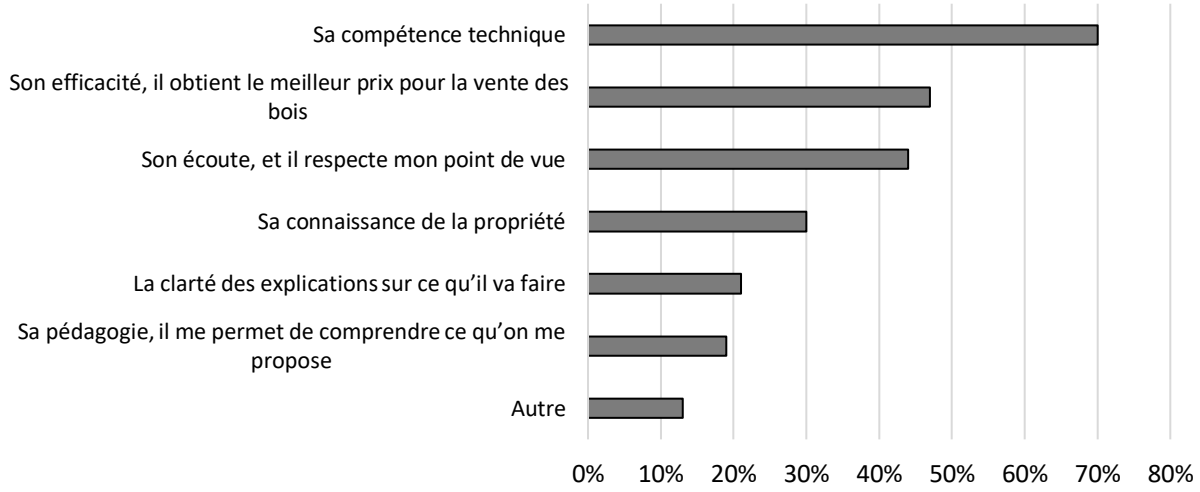
Par ailleurs, dans le cas où le propriétaire délègue tout ou partie des travaux à un personnel de confiance, il a besoin d'informations juridiques ou techniques dans une partie des cas, voire il fait aussi

appel à quelqu'un de proche pour lui servir de référent technique. Les informations et conseils complémentaires intéressent plus les propriétaires ayant les surfaces les plus importantes. On délègue donc plus dans le cas des grandes surfaces, mais on a plus besoin d'informations complémentaires pour suivre ou contrôler celle-ci.

Les femmes ont plus tendance à déléguer tout à un professionnel de confiance ou à faire appel à un proche, et un peu moins à tout faire par elles-mêmes. Les agriculteurs ont plus tendance à faire tout par eux-mêmes, et les cadres supérieurs délèguent plus. Est-ce plus lié aux habitudes professionnelles ou à la surface possédée ?

« Quels sont alors les critères de confiance ? » Cette question a été posée à ceux qui délèguent tout ou partie des travaux.

Figure n° 17 - Proportion de propriétaires en fonction des critères de choix d'une personne de confiance (*Source : enquête RESOFOP – Crédoc 2015 – analyse F. Didolot - CNPF 2015*)



De nouveau, nous avons des réponses multiples. **La compétence technique vient en premier. Le technicien doit être ressenti comme étant capable de réaliser ce que l'on désire.**

Le prix ne vient qu'en seconde position. Ceci est cohérent avec les résultats sur les conditions pour la coupe de bois. À quoi sert de réaliser des travaux si c'est pour saccager la forêt ? Ceci est cohérent avec les résultats d'autres travaux, qui montrent que le propriétaire est finalement soucieux du futur de sa forêt.

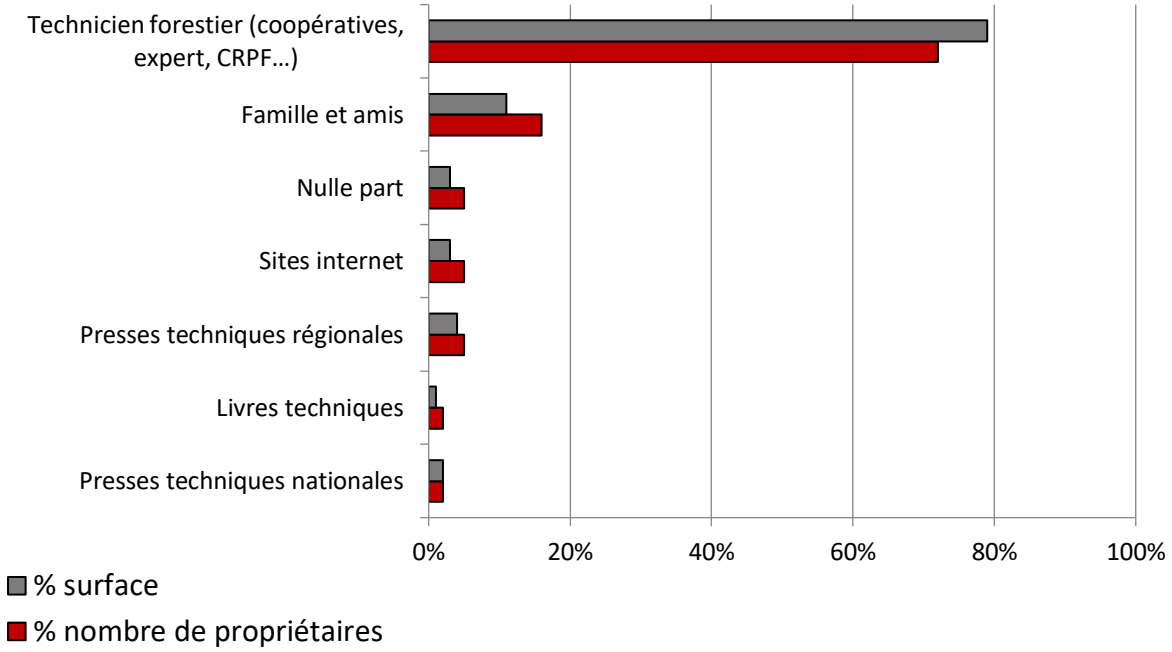
L'écoute correspond à la volonté de dialogue avec le prestataire. Le propriétaire a ses attentes propres. Il souhaite le respect de son point de vue comme déjà évoquée.

La connaissance de la propriété et la clarté des explications donc sa pédagogie en sont le complément indispensable.

Ceci montre une volonté de ne pas être dépossédé de la gestion et de l'acte décisionnel de la gestion de la propriété pour une partie importante de ces mêmes propriétaires.

Dans le cas de la réalisation de coupes ou de travaux à faire dans les prochaines années, l'origine du conseil éventuel est abordée. Ceci est postérieur à la prise de décision de principe, qui a fait l'objet d'une information spécifique (lecture, amis, réseau…).

Figure n° 18 - Proportion de propriétaires en fonction des sources d'informations dans le cas de réalisation de coupes et travaux (*Source : enquête RESOFOP – Crédoc 2015 – analyse F. Didolot - CNPF 2015*)



Le besoin de conseil technique sur le terrain prédomine nettement, les autres éléments ne venant qu'ensuite. De fait, il concerne essentiellement ceux qui vont commercialiser du bois ou qui vont réaliser des travaux. Dans le cas de l'autoconsommation exclusive de bois de feu, il n'y a pas de recherche d'informations. Ceci explique aussi le lien entre cette même recherche d'informations et la surface possédée.

Il y a contrôle de l'information fournie dans ce cas précis dans 38 % des cas pour 45 % de la surface. Le besoin de contrôle existe pour une partie des propriétaires, là encore en lien avec la surface possédée. Une situation similaire avec les malades, dont une partie contrôle les dires et prescriptions des médecins à l'aide d'Internet ou avec le bouche-à-oreille.

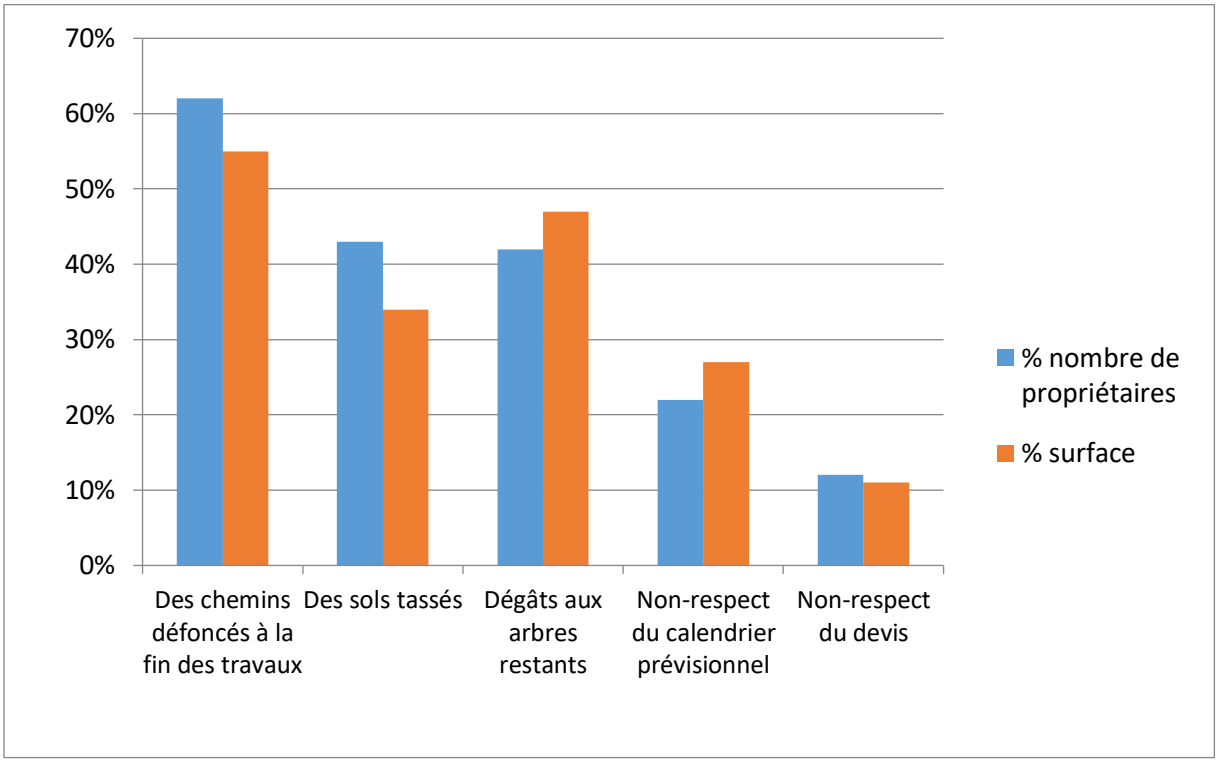
En résumé, on veut bien déléguer, mais… Cette situation étant plus fréquente pour les propriétés les plus importantes. Ceci semble aussi indiquer la nécessité d'une structure qui ne soit pas directement intéressée en termes financiers pour aider les propriétaires forestiers à intégrer la filière bois traditionnelle. En effet, les craintes ne sont pas négligeables. C'est l'objet du point suivant.

3 - Déboires quand les coupes sont réalisées par un professionnel

Dans le cas où il y a eu vente ou coupe de bois exploitée par un professionnel que ce soit en partie ou en totalité, la question des déboires subis par le propriétaire ressort fréquemment dans différentes enquêtes qualitatives.

17 % des propriétaires ont eu des déboires pour 18 % de la surface. Le pourcentage de personnes concernées peut paraître faible. Cependant, il convient de ne pas oublier la règle classique qu'une personne mécontente le dit à dix autres personnes. Ce qui peut aboutir à une impression générale négative, malgré les efforts de la majorité des professionnels, avec un arrière-plan : "les exploitants forestiers sont …".

Figure n° 19 - Proportion de propriétaires et surface correspondante en fonction de la nature de dégâts quand les coupes ont été réalisées par un professionnel (*Source : enquête RESOFOP – Crédoc 2015 – analyse F. Didolot - CNPF 2015*)



Les dégâts sur les chemins dominent et sont présents dans plus de la moitié des cas ; ils sont facilement visibles pour les tierces personnes avec un effet multiplicateur en matière de perception des travaux d'exploitation. Ceci est net un jour de pluie à la fin de l'hiver… Les sols tassés et les arbres abîmés sont plutôt visibles par le propriétaire, même si les conséquences sur la fertilité de la parcelle et l'avenir du peuplement sont plus importantes à long terme. Le non-respect du calendrier prévisionnel n'arrive qu'ensuite. Est-ce à dire que le propriétaire a une bonne compréhension des contraintes d'exploitation, essentiellement météorologiques ? Le non-respect des devis arrive en dernier : ce résultat est logique, dans le sens que les éléments d'un contrat de vente sont les aspects financiers, bien sûr, mais aussi techniques de réalisation de ceux-ci pouvant servir de variable d'ajustement.

Les actions menées par les différents partenaires et collectivités territoriales ont pour objectif de limiter les dégâts causés à la voirie publique. Le développement de la mécanisation risque d'être perçu comme antinomique du respect des sols.

En conclusion ce cette partie…

La confiance est un élément clé de la relation entre les différents intervenants. Elle a une influence sur la mobilisation du bois, soit directement, soit comme élément permettant de présupposer une bonne

qualité des travaux. Elle implique, de la part du technicien forestier des compétences, bien sûr, une bonne efficacité, mais surtout des qualités humaines et une connaissance satisfaisante de la propriété.

Il ressort aussi une volonté de ne pas être dépossédé de la gestion de la propriété. Dans le cas où il délègue, la possibilité d'avoir des informations en provenance d'une autre source est indispensable. La possibilité, pour un propriétaire, de rencontrer un technicien avant la réalisation de coupes et de travaux nous semble primordiale, surtout pour l'aider à rejoindre la filière bois, la connaissance du territoire par celui-ci est un paramètre important. Cela implique le besoin d'une certaine stabilité dans le temps sur une même zone.

Conclusion

L'intérêt des enquêtes auprès des forestiers privés est ressorti lors de la présentation des résultats de Résofop[10], en octobre 2016 à Paris. Ce dispositif est donc original, de par la cohérence entre les différentes enquêtes. Aussi bien en France qu'à l'étranger. Cette approche de leurs comportements permet de confirmer et de généraliser des observations partielles ou locales.

Certaines pistes de réflexions et propositions sont formulées, à l'occasion des échanges durant le colloque. Les organisations professionnelles doivent tenir compte de ces questionnements, pour mieux répondre aux évolutions de la société, des propriétaires forestiers, des forêts, et des besoins de la filière économique dont les forêts font partie.

Quelle est la place du marché dans cette enquête ?

Gestion et récolte sont apparus à travers l'enquête comme très largement majoritaire chez les propriétaires forestiers. L'approche marché avec les acteurs de la filière est à renforcer dans la petite et moyenne propriété, notamment à travers la mise en avant de professionnels qualifiés auprès des propriétaires, qui cherchent d'abord à être rassurés sur la qualité des travaux.

Les propriétaires forestiers sont-ils tous des fournisseurs de bois pour l'industrie ? ou doivent-ils le devenir ?

Leurs objectifs varient, notamment avec la surface détenue, les essences présentes, l'âge, le sexe ou encore le niveau de formation. La mobilisation de bois et l'objectif de commercialisation sont cités par 30 % des enquêtés, et principalement en lien avec une surface importante. Les trois notions de gestion forestière, de mobilisation du bois et de leur commercialisation ne sont pas systématiquement reliées et dépendantes. En découle l'évidence que les propriétaires forestiers ne constituent pas une seule, mais bien une diversité de populations.

À partir de ce constat, les actions du développement forestier devront prévoir des mises en œuvre d'actions spécifiques à chacune des populations, afin d'accompagner les propriétaires dans l'évolution de leurs pratiques. Cela nécessitera alors d'approfondir les différents comportements de propriétaires forestiers, d'identifier leur connaissance, et en déduire les messages spécifiques. Toute forêt considérée comme productive de bois ne fait pas systématiquement recette. L'importance des valeurs patrimoniale, économiques, et de préservation de la biodiversité, pourtant distinctes cohabitent tout en respectant les besoins, les attentes et objectifs de chaque propriétaire forestier.

10

Face à ces défis, quelles solutions et actions proposer pour adapter nos missions ?

Résofop observe et décrit ; il en découle des transformations, des actions en lien avec les organisations professionnelles. Il est possible dès à présent d'en retenir certaines.

- Approfondir les raisons des freins à la gestion sylvicole, à la récolte de bois et à sa commercialisation afin de mieux orienter le propriétaire à travers des journées d'information, de formation ou par tous autres types d'outils. Pour cela, Résofop constituera des panels dans différentes régions, de propriétaires forestiers privés, afin d'élaborer collectivement et de tester différentes solutions pour ancrer leur bois et forêts dans une gestion sylvicole durable et y approfondir certaines questions au sein des panels créés.

- Les changements de pratiques passent aussi par l'entrainement par les pairs. Il faut donner du temps pour l'appropriation et l'accompagnement des plus jeunes par les « anciens ». Il pourrait être intéressant de créer des « coach » forestiers existants en Wallonie, pour aider à la rédaction des Plans simples de gestion et pour certaines décisions de gestion sylvicole.

- Mieux cibler certains propriétaires forestiers, notamment les jeunes et les nouveaux propriétaires, afin de connaître plus précisément leurs objectifs, leurs projets, leurs besoins, et apprécier les nouvelles valeurs qu'ils associent à leur forêt. Également pour aider à mieux cibler les outils d'aide à la décision, tant sur le contenu que sur la forme des supports de communication et leur mode de diffusion.

- Être attentif aux initiatives nouvelles d'organisations sociales, qui se créent dans d'autres sphères de la société. L'exemple des AMAP[11] en agriculture pour s'approvisionner en produits alimentaires locaux, grâce à des paniers de produits fermiers locaux, pourraient se développer en foresterie pour l'approvisionnement en bois de chauffage, ou de bois rares en petite quantité, ou bien encore de sciage mobile, en regroupant des petites propriétés et en menant une sylviculture adaptée.

- Disposer de descriptions de forêts plus précises dans leur capacité à produire une ressource, et la récolter. Une dernière étude, à la demande de l'ADEME, évalue la capacité de la forêt française à répondre à la transition énergétique, et montre le potentiel de la forêt privée. La ressource est présente en forêt. Les propriétaires sont-ils prêts à récolter leurs bois et à les mettre sur les marchés ? En effet, la seule description physique de la ressource ne peut prévoir qui, quand et combien pourra être effectivement récolté, le facteur humain reste déterminant. Actuellement, Résofop apporte des éléments en région, en valorisant les résultats des enquêtes par types de propriétaires prêts à récolter ou non. Croisés aux données physiques, notamment de l'IGN-IFN, il devrait être possible de déterminer, à titre expérimental, des massifs plus ou moins faciles à mobiliser selon le type de forêt, de desserte, de taille de propriétés et de profil de propriétaires, pour évaluer le potentiel de mobilisation.

Ces résultats sont originaux, et permettent de comprendre une partie des difficultés rencontrées lors d'actions en forêt privée. La recherche de la connaissance des propriétaires forestiers demande à être poursuivie et affinée, car ils interagissent avec la filière et évoluent aussi avec la société. Déjà, grâce à ces travaux, des outils innovants sont en cours d'élaboration avec les différents partenaires impliqués.

[11] Association pour le maintien d'une agriculture paysanne